



DECLARATION LIMINAIRE UNITAIRE
CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE
22 JUIN 2023

Malgré 6 mois de grèves et une mobilisation historique et très majoritairement soutenue dans la population, le gouvernement a fait le choix de promulguer la loi injuste et brutale reportant de 62 à 64 ans de l'âge d'ouverture des droits au départ à la retraite.

Nos organisations syndicales ne s'y trompent pas : c'est bien le pouvoir exécutif qui sort considérablement affaibli de ce conflit.

Elles restent déterminées à ne pas tourner la page de cet enjeu majeur.

C'est également le cas s'agissant des salaires et du pouvoir d'achat des agentes et des agents de la Fonction publique, quel que soit le versant où elles et ils exercent leurs missions, qu'elles et ils soient titulaires ou contractuel.le.s.

Nous tenons à redire que les dispositions unilatérales du gouvernement annoncées lors du rendez-vous du 12 juin sont trop insuffisantes et que leur mise en œuvre est hypothétique, puisque pour la prime exceptionnelle c'est le principe de la libre administration des collectivités qui s'applique.

Il est urgent de se donner les moyens de négocier la politique salariale dans la Fonction publique comme dans le secteur privé.

C'est pourquoi, nous demandons solennellement qu'une deuxième réunion soit convoquée dans les prochains jours. Celle-ci doit être l'occasion d'engager la négociation permettant une réelle amélioration immédiate du pouvoir d'achat des personnels, en particulier l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Nous nous joignons pleinement au communiqué unitaire interprofessionnel qui appelle « partout les salarié.e.s avec leurs organisations syndicales à revendiquer, à négocier et se mobiliser pour gagner des augmentations de salaire.